

1^{er} CORPS D'ARMÉE
GENDARMERIE NATIONALE

1^{er} LÉGION

COMPAGNIE

d e Vaucluse

ARRONDISSEMENT

d Orange

c Section

BRIGADES

d Orange

N° 66

OBJET

au sujet de l'inventaire des biens
de l'Eglise à Camaret.

A Orange le 20 Février 1906

RAPPORT du ⁽¹⁾ brigadier *Carrière*
commandant ⁽²⁾ la brigade à pied d'Orange.
Sur ⁽³⁾ l'inventaire des biens de l'Eglise à Camaret.

Le brigadier Commandant la brigade à pied d'Orange, a l'honneur de rendre compte que l'inventaire des biens ecclésiastiques de l'Eglise de Camaret n'a pu être fait le 20 du courant. Monsieur le Receveur de l'Enregistrement d'Orange, s'est présenté à l'Eglise à 10 heures du matin accompagné du Garde-Champêtre, délégué de la municipalité, du brigadier et d'un gendarme, les cloches sonnaient à toute volée. Monsieur le curé entouré de son vicaire et de 150 personnes environ a reçu Monsieur le Receveur de l'Enregistrement devant l'entrée de l'Eglise, lui a demandé l'exhibition du titre l'autorisant à dresser l'inventaire et, après en avoir pris connaissance, il lui a déclaré qu'il pouvait procéder à ses opérations, mais pendant ce temps, la porte de l'Eglise a été fermée intérieurement et lorsque Monsieur le Receveur de l'Enregistrement s'est présenté à la porte pour entrer, un vain a crié « on n'entre pas ». Sur ce refus et devant la surexcitation des personnes présentes le fonctionnaire a jugé prudent de se retirer.

Aucune menace ni aucun cris séditieux n'ont été prononcés.

Carrière

N° 523/3

- (1) Indiquer le grade et le nom.
(2) Indiquer le commandement.
(3) Indiquer l'objet du rapport.

NOTA. — Les avis des chefs hiérarchiques consignés, s'il y a lieu, à la suite du rapport. Les inscriptions : brigade, arrondissement, compagnie sont faites suivant l'autorité qui établit le rapport. Ce rapport est fait sur feuille simple à moins que la rédaction et les apostilles successives ne nécessitent l'emploi d'une feuille double.

La largeur de la marge doit être de 0,07 c/m.

30^e Division

ÉTAT-MAJOR

° Section AⁿN^{os} 20104

Le Général Vilar

Commandant la 3^{me} Division d'Infanterie
et les Subdivisions de Nîmes, Avignon, Privas et Pont-St-Espirit

à Monsieur le Préfet de Vaucluse

à Avignon.

J'ai l'honneur de vous accusés réception de la réquisition que vous m'avez adressée à la date du 20 février en vue des opérations de l'inventaire des biens ecclésiastiques dans l'église de Camaret qui auront lieu, pour reprise, le 22 courant à 9^h du matin.

J'ai fixé l'effectif des troupes du Train des Équipages, en garnison à Orange, nécessaires au maintien de l'ordre à

1 officier
1 1/2 officiers
1 trompette
24 hommes dont 2 brigadiers

Une partie des hommes sera munie d'outils propres à procéder, le cas échéant, l'entrée de l'église.

Ordre a été donné au Commandant d'Armes d'Orange de fixer lui-même les détails de mise en route du détachement pour qu'il soit rendu à Camaret en temps utile, et de s'entendre avec le sous-préfet d'Orange, en vue de l'exécution de la réquisition.



Général Vilar

N^o 523/3 Vu et transmis :

Orange, le 21 Février 1906

J. Le Capitaine Comm^t d'Arrond^t en service externe

Le M^e des Logis Chef

Quilley

N^o 506/3 VU et TRANSMIS

à M^e le Préfet du Département de Vaucluse

Avignon le 22 Février 1906.

Le Chef d'Escadron Commandant la Compagnie

Calverius